



C'est la rentrée, nous voici tous repartis pour un an, petits et grands, chacun a repris ses activités.

Une rentrée qui s'annonce difficile, sur fond de crise économique provoquée par le libéralisme mondial à outrance où l'argent et le profit sont maîtres et où l'être humain passe au second plan.

Ainsi, pendant que les spéculateurs en tout genre mettent à sac les économies des pays européens, les pauvres sont de plus en plus pauvres et bien des gens des catégories moyennes voient leur condition se dégrader.

C'est une situation intolérable qui ne pourra déboucher que sur le chaos et la misère.

Il est grand temps que les dirigeants des grandes puissances économiques imposent des règles humanitaires aux puissances de l'argent.

Et que se passe t-il dans notre petit village ? Je vous laisse le découvrir à travers les différents articles de ce Flash infos.

Jean-Claude HUNOLD - Maire

Conseil municipal du 14 juin 2011 :

- Approbation des programmes de travaux O.N.F.
 - entretien : 908.00 € HT
 - investissement : 1 756.20 € HT
- Renouvellement du bail de Chasse de l'Ordon Verrier à Monsieur Serge BESINGE, pour 6 années, à compter de l'ouverture de la chasse à l'automne 2011. Le loyer annuel a été fixé à 600.00 €.
- Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'archivage d'une durée de 4 jours avec traitement des permis de construire pour un montant de 672 €.
- Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1er classe et création d'un poste d'adjoint administratif 1er classe.

Conseil municipal du 25 juillet 2011 :

- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :
Suite à la concertation menée par le Préfet, le Conseil Municipal décide le maintien de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse dans son périmètre actuel, la conservation du Syndicat des Eaux de Giromagny, le maintien des Syndicats actuellement en place.
- Approbation du rapport annuel d'activité du Syndicat des Eaux de Giromagny.
- Congrès des Maires 2011 du 22 au 24 novembre 2011. Le Maire y participera, la Commune prendra en charge les frais liés à ce déplacement.
- Information sur l'avancement des travaux Ecole / Mairie :
Pour les deux logements au dessus de l'école, le Conseil retient le Crédit Agricole pour l'obtention d'un prêt de 101 000 € remboursable en 216 mois à 4.5%.
Subventions obtenues pour cette opération :
 - 10 000 € de subvention parlementaire par le Député Michel ZUMKELLER
 - 2 800 € de D.E.T.R pour la BCD de l'école.

Travaux :

- Une couche de bitume élastomère gravillonnée a été mise en place dans la partie la plus endommagée de la rue de Genechey.
- Une campagne de point à temps préparera nos voiries au passage de l'hiver.
- Poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public.
- Curage des fossés.
- Les travaux d'aménagement de 2 logements T2 au dessus de l'école sont en cours et pourront être loués en octobre ou novembre.
- Les travaux d'aménagement de deux autres logements T2 par Territoire Habitat sont également en cours et seront à louer en début d'année 2012.
- L'étude d'aménagement de la 2ème tranche du CD13 rue de la Gare est également en cours et une réunion publique sera organisée dans le courant du 4ème trimestre afin de présenter le projet et recueillir vos avis.
- A l'étude également, l'agrandissement du local de stockage de la salle communale.

Programme des festivités à venir :

Salle communale :

- 08 octobre : loto organisé par le Club des Chaperottes,
- 16 octobre : friture organisée par l'association du Malsaucy,
- 02 novembre : animation florale proposée par la T'Chaparré,
- 05 novembre : soirée moules-frites organisée par la T'Chaparré,
- 25 novembre : Théâtre du Pilier à 20h30 pièce « *Personne ne voit la vidéo* ».
- 11 décembre : Repas des anciens,
- 17 décembre : Goûter et spectacle de Noël des enfants,
- 31 décembre : Repas et nuit de la Saint Sylvestre.

Le comité des fêtes participe à l'organisation des manifestations organisées par les associations et à travers celui-ci, toutes les associations s'entraident.

Si vous souhaitez participer à la vie du village à travers tous ces bons moments, n'hésitez pas à rejoindre la T'Chaparré pour une cotisation annuelle symbolique de 1 €.

Bonne ambiance assurée !

Rappel des activités hebdomadaires proposées par la T'Chaparré :

- Ping-pong loisirs : le mardi de 18h30 à 19h30 à partir du 13 septembre 2011,
- Gymnastique : le mercredi de 19h30 à 20h30 à partir du 21 septembre 2011,
- Bricolage - Loisirs créatifs :
 - de septembre à décembre le mardi à 20h00 (séances consacrées aux décorations de Noël pour le village), 1er séance le mardi 20 septembre.
 - de janvier à juin 2012, tous les 15 jours à 20h00 (loisirs créatifs personnels)
- Echecs : le samedi matin de 10h00 à 11h30 au Club House derrière la Mairie, les personnes intéressées doivent se présenter à Monsieur DANTHON le samedi 8 octobre à 10h00 sur place.

Cotisation d'adhésion à la T'Chaparré de 1€ afin d'être couvert par son assurance.

Inscription affouage :

Les habitants de Lachapelle sous Chaux intéressés par une coupe d'affouage sont priés de se faire connaître avant le 30 septembre 2011 en Mairie (Environ 4 stères par personne).



Avis de location de 2 logements T2 au dessus de l'école :

La réhabilitation de ces deux appartements doit s'achever entre le 30 septembre et le 31 octobre.

Ils seront donc à louer au plus tard à partir du 1er novembre.

Priorité sera donnée aux ressortissants des familles de notre village.

- 1) T2 de 50m² côté est : 340 € de loyer et 60 € de charges de chauffage.
- 2) T2 de 57m² côté ouest : 360 € de loyer et 60 € de charges de chauffage.

Pour les personnes intéressées, un courrier est à adresser en Mairie.

Côté cimetières :

Nous réactualisons les registres du cimetière, à cet effet, nous serions reconnaissant aux habitants de Lachapelle sous Chaux disposant d'une concession de bien vouloir se faire connaître en mairie avec leur document.

SICTOM de la zone sous-vosgienne :

Horaires d'ouverture de la déchèterie fixe d'Etueffont :

La nouvelle déchèterie a ouvert ses portes le 4 juillet 2011. Elle est située à quelques mètres de l'actuelle.

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. Le samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Prochains passages de la Déchèterie mobile :

mardi 17 octobre de 12h00 à 15h00

Bacs roulants avec serrure automatique :

Suite à la demande de certaines personnes, les bacs de collecte des ordures ménagères peuvent être équipés de serrure automatique et d'un drapeau sur bac verrouillé (pour indiquer que le bac est à vider). Cette modification est payante. Renseignements directement auprès du SICTOM au 03 84 54 69 44 ou chez Plastic Omnium, qui gère l'ensemble du parc de bacs, au 0 800 34 79 39 .

Emplois saisonniers :

4 étudiants se sont succédés par périodes de 15 jours pendant les deux mois d'été afin de prêter main forte à Jean-Robert notre employé communal.

Ce fût une expérience enrichissante pour eux et ils ont fait part de leur satisfaction d'avoir ainsi participé à la vie de la commune en découvrant les nombreuses tâches qui font le quotidien d'un agent technique communal.

Nous avons, pour notre part, constaté qu'au-delà des clichés négatifs dont sont souvent l'objet les jeunes, 100% de ceux qui sont venus travailler pour la commune ont donné entière satisfaction.

Sympathiques, motivés, respectueux, bref ils nous ont convaincus que l'expérience est à renouveler en 2012 si nos finances le permettent.

Un petit pot les réunissant avec les employés communaux et les élus a eu lieu samedi 24 septembre.

Liaison Lachapelle sous Chaux - Errevet :

On en parlait depuis 2008, c'est fait !

Le chemin permettant de randonner à pied, à bicyclette et à cheval est enfin à nouveau praticable.

Mais pas seulement cela, il permet également, et c'est certainement le plus important, aux propriétaires de terrains riverains de pouvoir enfin accéder correctement à leurs parcelles.

C'est une demande très ancienne qui vient d'être satisfaite.

Le coût de cette opération avait été chiffré en 2008 à 18 000 € HT et ce chiffre avait calmé nos ardeurs car d'autres priorités s'imposaient.

En 2009, nous avons saisi le Conseil Général d'une demande d'aménagement dans le cadre d'une liaison de randonnée entre le Nord Territoire et la Haute Saône.

Une visite des lieux du Conseiller Général Guy MICLO s'en était suivie et si l'évidence de l'intérêt que représentait cet itinéraire s'imposait, ce fût finalement un rejet de notre demande qui s'ensuivit car il fallait d'abord terminer le programme Sud avant de s'intéresser au Nord.

C'est en été 2010 que le Conseil Général nous informat que finalement notre demande allait être prise en compte et que les travaux seraient réalisés en 2011.

Ceux-ci se sont déroulés cet été et la liaison avec Errevet depuis la rue de la Libération est maintenant une réalité.

Nous en sommes très fiers car en plus, elle n'a rien coûté à la commune si ce n'est la fourniture des matériaux nécessaires pour constituer l'assise de ce chemin, matériaux extraits lors de la 1ère tranche d'assainissement et stockés à l'ancienne carrière.

C'est pourquoi nous tenons à remercier très sincèrement les élus du Conseil Général d'avoir pris en compte notre demande car sans cela nous n'aurions pas pu réaliser cette opération cette année et peut être même pas durant notre mandat.

Nous sommes certains que ce chemin sera très apprécié par tous et que chacun en prendra le plus grand soin en en faisant bon usage.

Rappelons que ce chemin est interdit à la circulation motorisée sauf pour les ayants droits, des panneaux seront bientôt installés pour le rappeler.

Tous au numérique :

Un certain nombre de foyers reçoivent encore, à l'aide d'une parabole orientée vers le satellite Atlantic Bird 23 (AB3), les six chaînes analogiques TF1, France 2, France 3, Canal +, France 5/Arte et M6.

Le 29 novembre, la diffusion des chaînes analogiques par le satellite Atlantic Bird 23 (AB3) s'arrêtera définitivement sur l'ensemble du territoire métropolitain. A compter de cette date, le satellite AB3 ne diffusera plus que des chaînes numériques, comme le satellite Astra.

Les téléspectateurs concernés doivent équiper d'un démodulateur satellite numérique chaque poste relié à la parabole afin de passer à la télévision tout numérique. Ils bénéficieront ainsi des 19 chaînes gratuites de la TNT, notamment des 4 chaînes en Haute Définition (TF1 HD, Fr2 HD, Arte HD et M6 HD), ainsi que certaines chaînes locales. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, recevoir un plus grand nombre de chaînes en souscrivant à un abonnement.

Différents moyens permettent aux téléspectateurs de savoir s'ils sont concernés :

- ils reçoivent uniquement les 6 chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, Arte, Canal + en clair et M6), gratuitement et sans abonnement, via une parabole orientée vers le satellite AB3.
- ils verront défiler des bandeaux d'information à partir du 27 septembre sur tous les postes recevant la télévision analogique par le satellite.

Pour plus de renseignement, les téléspectateurs peuvent appeler le 0 970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h), ou se connecter sur le site internet www.tousaunumerique.fr



Retrouvez ce flash-info sur le site internet de la commune :
www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info"
ou en utilisant le QR Code avec votre smartphone.